AMICALE DES SENIORS ONHAYE ASBL

FORMULAIRE D'AFFILIATION OU DE PARTICIPATION Année 2026

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

☐ J'ai au moins 55 ans

☐ Je suis retraité(e)

☐ Je suis conjoint(e) d'un membre adhérent

Coordonnées

Rue : **N° :**

Code postal :

Commune :

GSM :

E-mail :

CHOIX DU STATUT

☐ Membre adhérent

Je sollicite mon affiliation comme membre adhérent de l'Amicale des Seniors Onhaye ASBL.

Cotisation annuelle : 10 €

Communication bancaire : **Cotisation membre 2026**

☐ Participant non-membre

Contribution annuelle d'assurance : 5 €

Communication bancaire : **Assurance non-membre 2026**

CHOIX DE L'ACTIVITE

Je souhaite participer aux activités suivantes :

☐ Marches bimensuelles

☐ Gymnastique du lundi

☐ Sorties vélo

☐ Jeux de société

☐ Crochet - Tricot - Patchwork

PAIEMENT

IBAN : BE02 9734 9696 0740

L'inscription devient effective après réception du paiement.

PERSONNES NON DOMICILIÉES À ONHAYE

☐ Je suis né(e) à Onhaye.

☐ J'ai résidé à Onhaye de à

PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Les données communiquées sont utilisées exclusivement pour la gestion administrative, financière, l'organisation des activités et la gestion des assurances de l'Amicale.

☐ J'accepte le traitement de mes données personnelles.

DÉCLARATION

Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués et déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant au pages suivantes.

Fait à

Le / / 2026 Signature:

CONDITIONS GÉNÉRALES D'AFFILIATION ET DE PARTICIPATION

Article 1 - Objet

L'Amicale des Seniors Onhaye ASBL organise des activités sociales, culturelles, sportives et récréatives destinées aux seniors.

Article 2 - Distinction des statuts

Membre adhérent

Le membre adhérent est la personne dont la demande d'affiliation a été acceptée et qui s'est acquittée de la cotisation annuelle fixée par l'association.

Il bénéficie des droits attachés à cette qualité conformément aux statuts et aux décisions des organes de l'ASBL.

Participant non-membre

Le participant non-membre est une personne autorisée à participer à certaines activités organisées par l'association sans être affiliée comme membre adhérent.

Cette qualité :

- ne confère pas la qualité de membre de l'ASBL ;
- ne donne aucun droit de vote ;
- ne permet pas de participer aux assemblées ni aux organes de gestion ;
- n'ouvre aucun droit sur l'administration ou le patrimoine de l'association ;
- est limitée aux activités expressément autorisées par l'ASBL.

Le paiement de la contribution d'assurance ne constitue pas une cotisation de membre et ne peut être assimilé à une affiliation à l'Amicale des Seniors Onhaye ASBL.

Article 3 - Conditions de participation

L'admission est subordonnée :

- au paiement de la cotisation ou de la contribution d'assurance ;
- au respect des règles de fonctionnement de l'association ;
- aux places disponibles.

Certaines activités peuvent nécessiter une inscription préalable.

Article 4 - Assurance

L'Amicale des Seniors Onhaye ASBL bénéficie d'une assurance responsabilité civile auprès d'AXA Belgium.

Police n° 518447313

Le signataire reconnaît avoir été informé de l'existence et des limites de cette couverture.

Article 5 - Fin de l'affiliation ou de la participation

Le membre adhérent ou le participant non-membre peut mettre fin à son inscription par simple demande adressée au secrétariat.

L'association peut également mettre fin à l'affiliation ou à la participation pour des raisons liées à son bon fonctionnement.

Les montants versés restent acquis à l'association.

Article 6 - Protection des données

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations recueillies sont utilisées exclusivement pour :

- la gestion administrative ;
- la gestion financière ;
- l'organisation des activités ;
- la communication avec les membres et participants ;
- la gestion des assurances.

Ces données ne sont pas transmises à des tiers sauf obligation légale ou nécessité liée aux assurances.

Notice rapide : Complétez le formulaire, effectuez le paiement correspondant à votre statut, signez la demande et remettez-la au secrétariat ou à un membre du comité.